Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260929-DEL29092603-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC
Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 29 septembre 2026

2026/09/29-03

Objet :	Nombre de conseillers en exercice	**29**
Avance de remboursement du budget principal vers le budget du réseau de chaleur	Nombre de présents	**25**
	Nombre de votants	**29**

Par suite d'une convocation en date du 23 septembre 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie **le 29 septembre 2026 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de
Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents

BELLEC Olivier – BRAESCU ANDRIEU Morgane – CARDUNER Didier – LESCA Véronique – LALLEMENT Dominique - MARREC Gauthier – GEORGES Valérie – LE GRAND Bruno – NAVINER Marylène – LE DUC Didier – DREAU Liliane – DAGORN Nicolas - LAFFORGUE Valérie - JOUTEL Florian – GUEZENEC Elise – BORDENAVE Bruno – BOSSER GODREAU Véronique – AUDET Olivier – LE FLOC'H Véronique - ROBIN Yves – MIALON Dominique - GRANDIL Gwenaëlle – LE CLERC'H David – GUISNEL Alain – MESTRIC Manuella

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

LE GOC LE SAGER Fabienne à BRAESCU ANDRIEU Morgane
GIRARD Gwénaëlle à GUEZENEC Elise
FRENE Barbara à LESCA Véronique
KRAUS Jean-Paul à LE DUC Didier

Absent(e)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

LE DUC Didier

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260929-DEL29092603-DE

Monsieur LALLEMENT, Adjoint au Maire, indique que le plan de financement du réseau de chaleur a été construit sur une projection de dépenses et de recettes qui a été modifiée depuis son adoption en septembre 2025.

L'intégration de dépenses supplémentaires (brise-roche dans les tranchées liées aux réseaux, déploiement de la fibre, révisions de prix...) et à la perception de certaines recettes reculée (avances de subventions et remboursement de TVA) entrainent un nouveau besoin de trésorerie sur le budget du réseau de chaleur.

Afin de ne pas recourir à une ligne de trésorerie bancaire, le budget principal versera une nouvelle avance d'un montant de 700 000,00 €. Cette somme sera remboursée au plus tard lors du versement des aides CEE (Certificat d'Economie d'Energie) d'un montant de 714 000,00 €. En cas de besoin de trésorerie sur le budget principal, le réseau de chaleur remboursera une partie de l'avance à partir d'appel de fonds émis par le budget principal et sollicitera une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire.

Le nouveau plan de financement du réseau de chaleur est financé à hauteur de 73 % par des subventions, de 23 % par un emprunt et le solde de 4 % par l'autofinancement lié aux recettes de la production de chaleur.

Ci-dessous les décisions modificatives :

Budget principal

Section : Investissement				
Dépenses d'investissement				
		Prévu	Réalisé	DM
Chapitre 27 - Avance	*700 000,00*			
276348 - Avance remboursable		-	700 000,00	700 000,00
Total dépenses d'investissement :				700 000,00

Recettes d'investissement				
		Prévu	Réalisé	DM
Chapitre 27 - Avance	*700 000,00*			
276348 - Avance remboursable		-	700 000,00	700 000,00
Total recettes d'investissement :				700 000,00

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 700 000,00 €.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260929-DEL29092603-DE

Budget du réseau de chaleur

Section : fonctionnement				
Dépenses de fonctionnement				
		Prévu	Réalisé	DM
CHAPITRE 66 - Charges financières	*3 500,00*			
6615 - Provision pour ligne de trésorerie		-	3 500,00	3 500,00
Total dépenses de fonctionnement :				3 500,00

Recettes de fonctionnement				
		Prévu	Réalisé	DM
CHAPITRE 70 - Produit d'exploitation	*3 500,00*			
70 - Ajustement des recettes liées à la production de chaleur		20 000,00	23 500,00	3 500,00
Total recettes de fonctionnement :				3 500,00

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 3 500,00 €.

Section : Investissement				
Dépenses d'investissement				
		Prévu	Réalisé	DM
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	*700 000,00*			
1687 - Avance à rembourser par la commune		-	700 000,00	700 000,00
Total dépenses d'investissement :				700 000,00

Recettes d'investissement				
		Prévu	Réalisé	DM
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	*700 000,00*			
1687 - Avance versée par la commune		-	700 000,00	700 000,00
Total dépenses d'investissement :				700 000,00

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 700 000,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 22 septembre 2026 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la nouvelle avance du budget principal versée au budget du réseau de chaleur ;**
- **Approuve les décisions modificatives du budget principal et du budget du réseau de chaleur.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 30 septembre 2026
LE MAIRE
Olivier BELLEC

MAIRIE de TREGUNC Finistère